

## **24.32. Règlements et exigences supplémentaires pour la crosse au champ masculine**

### **24.32.1. Réunions générales de championnat**

24.32.1.1. Le coordonnateur hôte tiendra des réunions régulières du comité organisateur au cours de l'année précédant le championnat.

24.32.1.2. Le commissaire de CC et l'AEC de CC seront invités à toutes les réunions si ces personnes ont été nommées. La participation sera aux frais du commissaire de CC et de l'AEC de CC. Les procès-verbaux de ces réunions seront rédigés et distribués dans les 7 jours suivants. Une copie des procès-verbaux sera envoyée par courriel ou par courrier au commissaire de CC, à l'AEC de CC et au siège social de CC, au besoin. Un aperçu de ces réunions sera affiché sur le site Web du championnat ou de la compétition.

### **24.32.2. Réunion avant le championnat**

24.32.2.1. Le commissaire de CC présidera une réunion avec le comité hôte, l'AEC de CC, les officiels et un représentant d'équipe. Les discussions seront axées sur les événements spéciaux du championnat, l'interprétation des règles, le format du championnat et les renseignements généraux.

### **24.32.3 Événements spéciaux**

24.32.3.1 Les participants doivent être informés des dates et des heures de chaque événement spécial. Le code relatif à la tenue vestimentaire et d'autres précisions doivent être inclus avec cette information.

24.32.3.2 Une conférence de presse pour présenter le comité hôte et distribuer des renseignements sur les participants et le championnat aura lieu plusieurs jours avant le championnat.

# MANUEL D'EXPLOITATION L'ACC

---

## **24.32.4. Annonceur du match (facultatif)**

24.32.4.1. À chaque match, l'annonceur du match suivra un script fourni par le comité hôte avec l'approbation du commissaire de CC.

24.32.4.2. Le script expliquera comment annoncer les buts et les pénalités, ainsi que quand présenter les commanditaires et événements spéciaux imminents concernant le championnat.

24.32.4.3. L'annonceur du match fera ses annonces dans les deux langues officielles.

## **24.32.5. Comités d'évaluation (facultatif)**

### **24.32.5.1. Joueurs**

24.32.5.1.1. Le secteur de crosse au champ masculine et le secteur entraîneurs fourniront les critères approuvés pour l'évaluation des joueurs à tous les championnats nationaux mineurs.

24.32.5.1.2. Un comité de 6 à 10 entraîneurs et gérants respectés sera formé afin de repérer les 36 meilleurs joueurs à chaque niveau d'âge. Les joueurs sélectionnés doivent inclure : 4 gardiens de but, 8 attaquants, 16 milieux de terrain et 8 défenseurs.

24.32.5.2. Arbitres L'AEC évaluera tous les arbitres participant aux championnats nationaux.

24.32.5.2.1. Dans la mesure du possible, tous les arbitres seront évalués au moins deux fois pendant l'événement et un rapport sera soumis à CC et à son comité d'arbitrage.

24.32.5.2.2.

## **24.32.6. Marchandise et promotions de championnat**

24.32.6.1. Tous les renseignements sur la marchandise et les promotions de championnat seront envoyés aux personnes-ressources pour chaque groupe participant et affichés sur le site Web du championnat, dès qu'ils sont rendus définitifs.

## **24.32.7. Billets**

# MANUEL D'EXPLOITATION L'ACC

---

24.32.7.1. Les prix des billets individuels et de forfaits pour les championnats seront communiqués tôt aux AM pour publicité et prévente. Les billets gratuits seront déterminés et mis de côté.

## **24.32.8. Programme**

24.32.8.1. Demander de la publicité, l'horaire du championnat, le format et des renseignements généraux, des articles intéressants sur les équipes et les personnes participantes, des photos et des renseignements archivés sur le championnat, etc.

## **24.32.9. Vêtements et équipement**

24.32.9.1. Les responsables du championnat demanderont à des vendeurs de fournir des vêtements et de l'équipement que les participants et le grand public peuvent acheter. Les accords avec les fournisseurs suivront les lignes directrices de CC et de l'AM. Les renseignements sur les vêtements et l'équipement devraient être fournis aux partenaires du championnat une fois qu'ils sont rendus définitifs.

## **24.32.10. Collectes de fonds pour les matchs**

24.32.10.1. Chaque comité hôte a la possibilité d'inclure des campagnes de financement additionnelles, pourvu qu'elles n'enlèvent rien au championnat et aux accords signés.

## **24.32.11. Statistiques de championnat**

24.32.11.1. Afin d'attirer des commanditaires potentiels pour de futurs championnats, des statistiques seront tenues pour ce qui suit:

- commanditaires
- fournisseurs
- ventes de marchandises et d'équipement
- consultations du site Web
- méthodes de collectes de fonds
- aliments et boissons
- nombre d'équipes
- nombre de participants
- assistance
- vente de billets individuels
- vente de forfaits
- résultats des matchs
- récipiendaires de prix

## **24.32.12. Tournois canadiens sur invitation**

24.32.12.1. Tous les tournois canadiens sur invitation se dérouleront en vertu des mêmes règlements et lignes directrices que les championnats nationaux canadiens, incluant les suivants:

24.32.12.2. Hôtes approuvés

## MANUEL D'EXPLOITATION L'ACC

---

- 24.32.12.2.1. CC peut sanctionner toute association approuvée par son AM pour l'organisation d'un tournoi national sur invitation. Afin d'être sanctionné à titre de tournoi national sur invitation, il doit y avoir au moins deux provinces participantes qui ne sont pas hôtes.
- 24.32.12.3. Responsabilités de l'AM
  - 24.32.12.3.1. L'AM hôte est responsable de l'approbation du comité hôte ainsi que de la sélection du commissaire du tournoi, du chef des officiels, du comité de discipline et du comité des appels.
- 24.32.12.4. Inscription aux tournois
  - 24.32.12.4.1. Chaque association admissible doit enregistrer son avis de participation, conformément au Manuel de CC pour chaque secteur. Tout le personnel approuvé inscrit de l'AM est admissible à participer.
- 24.32.12.5. Frais d'inscription
  - 24.32.12.5.1. L'hôte d'un tournoi canadien sur invitation payera des droits d'inscription de 200 \$ au bureau de CC, qui seront versés dans le fonds des équipes nationales. Les droits d'inscription d'équipe sont déterminés par l'hôte et doivent être payés directement au comité hôte.
- 24.32.12.6. Qualifications au tournoi de l'AM
  - 24.32.12.6.1. Les athlètes et le personnel des entraîneurs doivent atteindre les normes énoncées par CC en ce qui a trait aux tournois nationaux dans le secteur pour lequel le tournoi national sur invitation a été sanctionné.
- 24.32.12.7. Transport
  - 24.32.12.7.1. Chaque équipe participante est responsable de tous ses besoins en transport pendant la compétition.
- 24.32.12.8. Prix approuvés
  - 24.32.12.8.1. Tous les gagnants de division recevront des trophées conformément à la structure du tournoi. Les sélections pour l'équipe des étoiles et les prix ne sont pas exigés pour ce genre de compétition.
- 24.32.12.9. Renseignements et format du tournoi
  - 24.32.12.9.1. Chaque tournoi se déroulera selon un format qui est équitable et nécessaire afin d'atteindre ses objectifs. Tous les concurrents seront informés dans un délai acceptable des critères et renseignements pour le tournoi. L'omission de respecter ce qui précède peut

## MANUEL D'EXPLOITATION L'ACC

---

mener au retrait de leur statut de tournoi national sur invitation.

### 24.32.12.10.Événements spéciaux

- 24.32.12.10.1. Tous les événements spéciaux du tournoi sont au choix et aux frais du comité hôte.

### 24.32.12.11.Comités d'évaluation

- 24.32.12.11.1. Ces comités ne seront pas exigés aux tournois nationaux sur invitation.

### 24.32.12.12.Marchandise et promotions de tournoi

- 24.32.12.12.1. Toute la marchandise et les promotions sont au choix et aux frais du comité hôte.

### 24.32.12.13.Statistiques du tournoi

- 24.32.12.13.1. Des statistiques seront tenues et envoyées dans le cadre du rapport du comité hôte envoyé à son AM. Le comité hôte complètera tous les rapports exigés par CC dans un délai des 30 jours suivant la clôture de l'évènement et soumettra lesdits rapports à son AM, qui les acheminera au personnel de CC.

### 24.32.12.14.Durée des matchs

- 24.32.12.14.1. La durée de tous les matchs au tournoi national sur invitation sera déterminée en vertu des règles courantes de compétition de CC pour le secteur applicable de la compétition.
- 24.32.12.14.2. Tous les autres matchs seront joués conformément au manuel des règlements de CC.